

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Domaine Départemental du Mont Paon - Convention d'autorisation d'une campagne de fouilles du castrum du Mont Paon et d'une opération d'études spécialisées des échantillons du site.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention, jointe en annexe au rapport, à intervenir avec le Centre National de Recherche Scientifique - Aix-Marseille Université (CNRS-AMU) agissant pour le compte du Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (LA3M), pour la réalisation d'une campagne de fouilles et d'une opération d'études spécialisées des échantillons du castrum du Mont Paon.

Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget départemental sur l'imputation 011-738-617 dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**